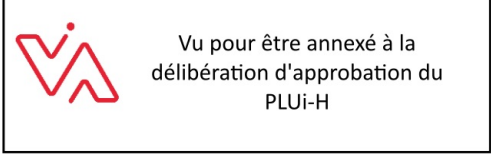


4.2.a - Règlement - document graphique

Plan de zonage général

Secteur Polarité

JASSANS-RIOTTIER



Plan au 1:5 000

Zonage 1

Zonage

- Uda, Uua, Uub : zone urbanisée dense du centre-ville
- Udc : zone urbanisée dense des centres-bourgs
- Ulb, Ula : zone de confortement du centre-ville
- Uc : zone d'extension du centre-ville
- Ucc : zone d'extension du centre-ville (diversité commerciale : commerces de détail et de proximité)
- Uld : zone d'extension du centre-ville (hauteur limitée)
- Uld : zone d'extension pavillonnaire
- Ue : zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uf : zone issue d'opération d'ensemble (habitat individuel groupé)
- Ug : zone de gestion du bâti existant
- Ugi : zone de gestion du bâti existant affectée par des risques d'inondation
- Uh : zone d'intérêt patrimonial
- Uia : zone à vocation principale d'artisanat et d'industrie dans laquelle les commerces sont interdits
- Uias : zone à vocation principale d'artisanat et d'industrie dans laquelle les commerces sont interdits (restaurants autorisés)
- Uib : zone à vocation dominante d'artisanat et de bureaux
- Uic : zone à vocation dominante d'artisanat où sont admis les commerces
- Uid : zone à vocation dominante d'accueil des filières de formation professionnelle ou d'enseignement
- Uie : zone à vocation d'industrie, inscrite à l'intérieur d'un tissu urbain dense
- Uip : zone correspondant aux terrains de plages et autres installations nécessaires au fonctionnement de l'activité autoroutière liée à l'autoroute A6
- Ui : zone d'accueil touristique
- Alac : zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat dense des centres-bourgs
- Alua : zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat pavillonnaire
- Auf : zone d'urbanisation à aménager issue d'opération d'ensemble
- Alu : zone liée au centre d'équipement et de réinsertion sociale
- Alia : zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités industrielles
- Alas : zone d'urbanisation à aménager à vocation dominante de services
- AU1 : zone à vocation mixte pouvant regrouper les différentes fonctions urbaines (habitat, activités économiques et équipements...)
- AU2 : zone à vocation dominante d'habitat
- AU3 : zone à vocation dominante d'activités économiques
- AU4 : zone à vocation dominante d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- A : zone agricole
- Al : zone agricole bâties (gestion des activités existantes - STECAL)
- An : zone agricole à enjeux paysagers et/ou écologiques
- N : zone naturelle
- Nc : zone naturelle dédiée à l'exploitation de matériaux
- Nd : zone naturelle de gestion d'une activité existante, permettant une installation légère et démontable
- Ns : zone naturelle destinée aux espaces ou équipements publics
- Nh : zone naturelle à vocation d'habitation où les divisions sont possibles
- Ni : zone naturelle bâties, gestion des activités existantes (STECAL)
- Nj : zone naturelle à usage de jardins
- Nl : zone naturelle destinée aux activités sportives et de loisirs
- Ns : zone naturelle permettant des aménagements paysagers et/ou environnementaux
- Nt : zone naturelle permettant l'aménagement du bâti existant (châteaux)

Secteur de risques technologiques :

Risques technologiques liés aux installations classées

Zone de dangers Z1 - Z2

Zone de danger A

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Secteur concerné par le PPRT autour de la société S&G - Bayer CropScience

Risques technologiques liés à l'entreprise Quaron

Zone de danger ZH

Zone de danger ZF

Zone de danger ZT

Secteurs de protections liées aux enjeux de milieu naturel :

Secteurs de protection de captage

Périmètre immédiat captage

Périmètre rapproché captage

Périmètre éloigné captage

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Jardin

Boisement

Espace Bâti Classé

Corridor écologique

Zone naturelle d'intérêt scientifique (écologique)

Zone humide

Bande libre autour des cours d'eau

Autres prescriptions :

Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation

Servitude de mixité sociale

Secteur d'attente de projet au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Périmètre de sauvegarde au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés

Emplacements réservés pour logement social

Changement de destination du bâtiment - création de nouveau logement

Changement de destination du bâtiment - extension du logement existant

Linéaire commercial protégé

Secteur constructible sous conditions de démolition (L151-10)

Zone non aedificandi

AWP - Site Patrimonial remarquable

Pôle majeur de centre-ville

Voie à créer

Éléments remarquables du paysage, îlots, immeubles, monuments, sites et secteurs à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine ponctuel

Bâtiment remarquable C1

Bâtiment remarquable C2

Élément urbain remarquable

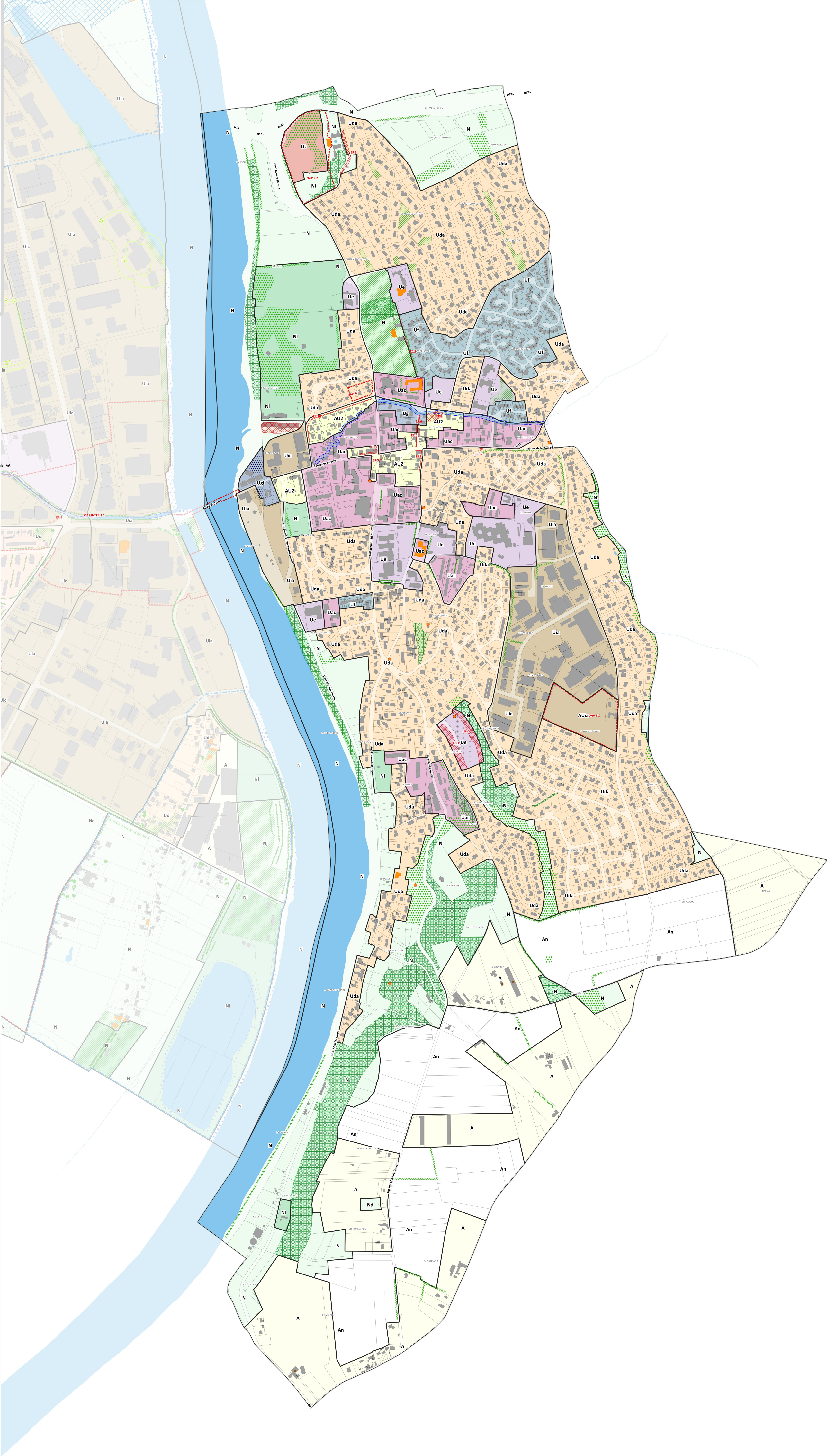
Mur, muret

Façade à protéger

Informations complémentaires :

Site d'exploitation agricole

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Surface en m²	Bénéficiaire
ER.1	Extension du cimetière	3587	Commune
ER.2	Extension du cimetière	3541	Commune
ER.3	Élargissement du chemin de Beauplats	1199	Commune
ER.4	Aménagement de la rue Edouard Herriot et de la rue du Beauplats	414	Commune
ER.5	Aménagement des rues Edouard Herriot et avenue de la Dombes	108	Commune
ER.6	Élargissement et aménagement de la rue du Tillou	302	Commune
ER.7	Création d'un chemin piétons	587	Commune
ER.8	Élargissement de la voirie	148	Commune
ER.9	Création d'un parc public	1322	Commune
ER.10	Création d'un chemin doux (2m de largeur)	612	Commune
ER.11	Extension de la zone de loisirs et espace naturel	4057	Commune
ER.12	Aménagement du carrefour entre la rue du Cinier et l'avenue de la Dombes	45	Commune



4.2.b - Règlement - document graphique
Plan des risques naturels
Secteur Polarité

JASSANS-RIOTTIER

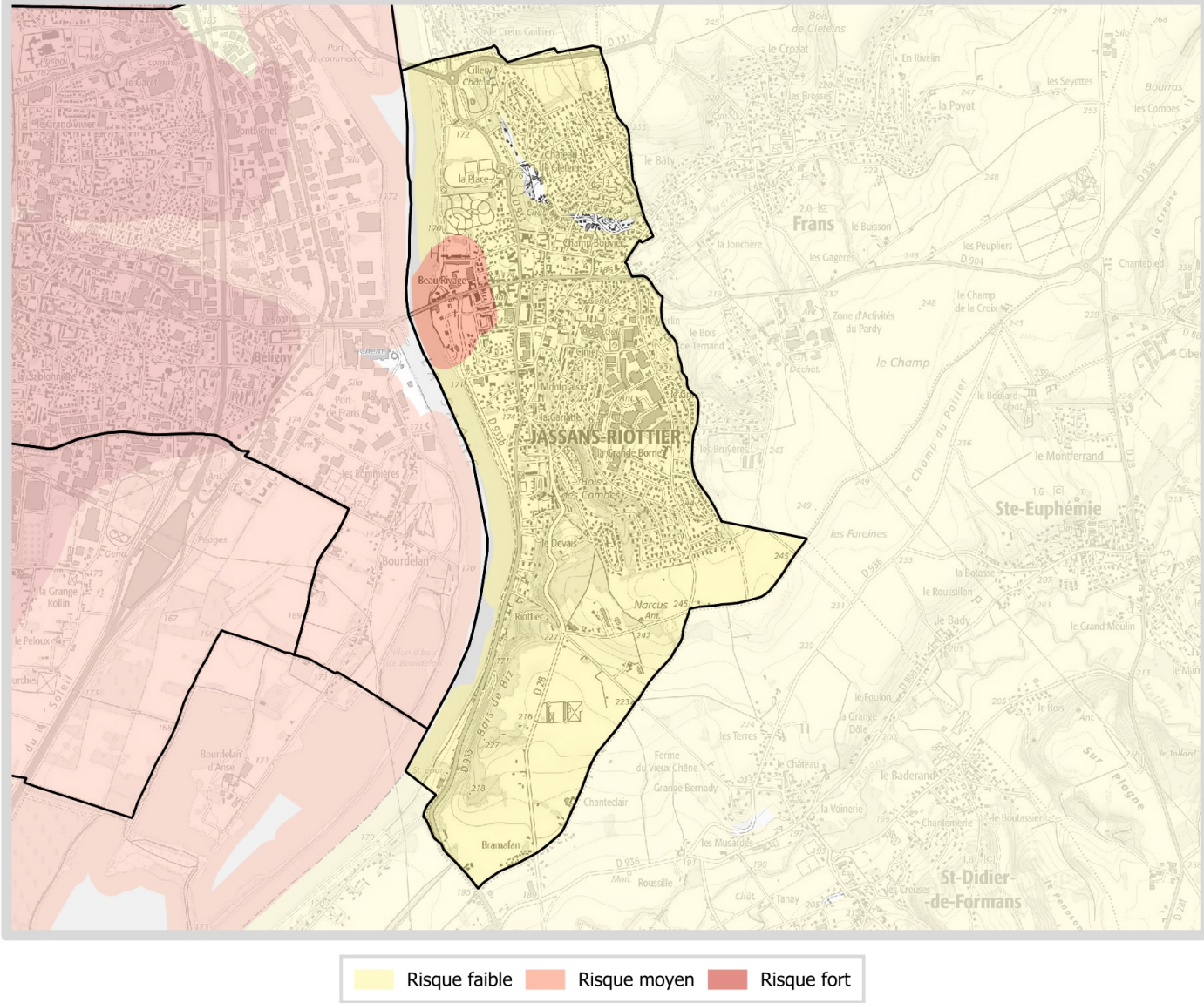


Plan au 1:5 000

Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du
PLU-H

Zonage :
Zonage
Risques Inondation :
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Val de Saône – secteur Saône Moyen
Secteur concerné par le PPRN (cf page 5.1)
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de la Saône et du Marmont
Secteur concerné par le PPRN (cf page 5.1)
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon et du Nizerand
Secteur concerné par le PPRN (cf page 5.1)
Traduction des cartes d'inondation du Marverand établies par le SMRB (risque de crue rapide des rivières)
RC - secteur inconstructible sauf exceptions
RCu - secteur inconstructible sauf exceptions
BC2 - secteur soumis à des prescriptions spéciales
Traduction des cartes d'aléas établies par Alp'Géorisques
Secteur inconstructible sauf exceptions (R)
Secteur soumis à des prescriptions spéciales (B)

Secteurs concernés par l'aléa retrait-gonflement des sols argileux (RGA)



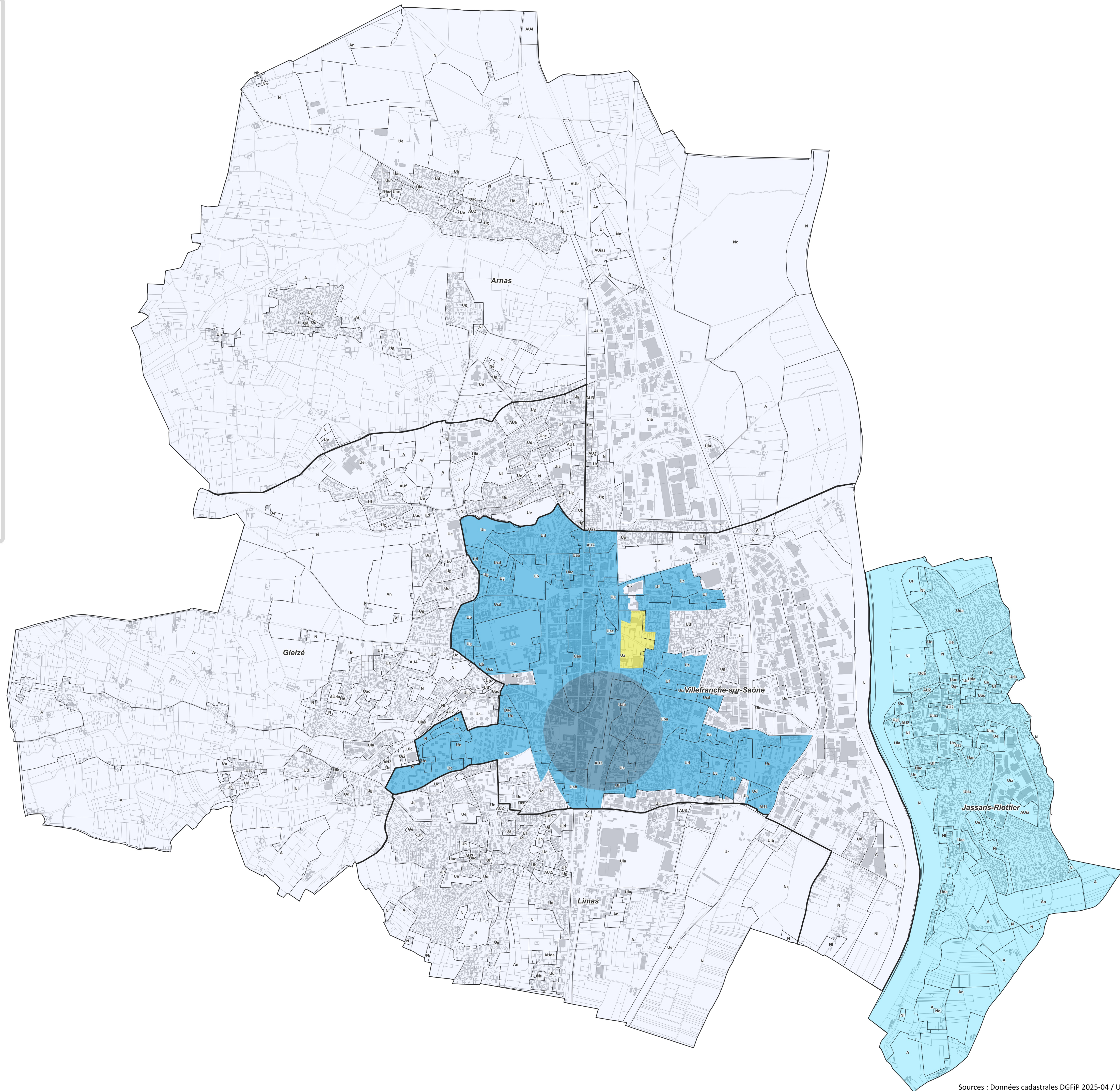
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

4.2.c - Zonage des secteurs de stationnement
Secteur Polarité



Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du
PLUI-H

- Limites des zones du PLUI
- Secteurs de stationnement :**
- Sationnement S1
 - Sationnement S2
 - Sationnement S2 Ecoquartier
 - Sationnement S3
 - Sationnement S4





4.2.d - Règlement – document graphique

Patrimoine paysager - Secteur Polarité – JASSANS-RIOTTIER



Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation du PLUi-H

Repérage

- ## Protection

- ## Patrimoine Paysager

- ### Arbres isolés ou en bouquet

- ## Structures arborées linéaires

- ## Parcs, jardins et espaces végétalisés

- ## Catégorisation

-



Repérage

- Limite communale
 Parcelle
 Bâti

 Monument historique

Bois

- Remarquable
- Intéressant
- Accompagnement

-  Haie champêtre, lisière ou continuité arborée
 Alignement d'arbres - Remarquable
 Alignement d'arbres - Intéressant
 Alignement d'arbres - Accompagnement

-  Parc, jardin ou espace paysager remarquable protégé (MH ou AVAP)
-  Parc ou jardin arboré
-  Jardin, espace d'accompagnement et espace de présentation
-  Espace vert, parc et jardin communs ou publics
-  Ensemble de jardins sur rue, le long d'un cours d'eau ou en cœur d'îlot
-  Espace cultivé, jardins familiaux, verger, vigne, espace en herbe

-  Remarquable
 Intéressant
 Accompagnement



0 100 200 m



Repérage

- ## Protection

- ## Patrimoine Paysager

- ### Arbres isolés ou en bouquet

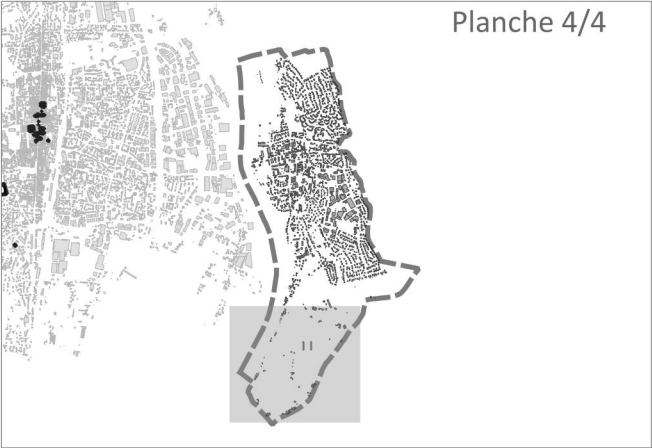
- ## Structures arborées linéaires

- ## Parcs, jardins et espaces végétalisés

- ## Catégorisation

-





Jassans-Riottier

PATRIMOINE PAYSAGER

- Repérage**
- Limite communale
 - Parcelle
 - Bâti

- Protection**
- Monument historique

- Patrimoine Paysager**
- Bois

Arbres isolés ou en bouquet

- Remarquable
- Intéressant
- Accompagnement

Structures arborées linéaires

- Haie champêtre, lisière ou continuité arborée
- Alignement d'arbres - Remarquable
- Alignement d'arbres - Intéressant
- Alignement d'arbres - Accompagnement

Parcs, jardins et espaces végétalisés

- Parc, jardin ou espace paysager remarquable protégé (MH ou AVAP)
- Parc ou jardin arboré
- Jardin, espace d'accompagnement et espace de présentation
- Espace vert, parc et jardin communs ou publics
- Ensemble de jardins sur rue, le long d'un cours d'eau ou en cœur d'îlot
- Espace cultivé, jardins familiaux, verger, vigne, espace en herbe

- Catégorisation**
- Remarquable
 - Intéressant
 - Accompagnement

